

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 26 septembre 2023 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire 19 septembre 2023

Affichage du compte-rendu sommaire : 28 septembre 2023

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

Le vingt-six septembre 2023 à vingt heures, à la Mairie d'Auvers-sur-Oise le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle MÉZIÈRES, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le dix-neuf septembre 2023.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Géraldine DUVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Assistait

Valérie RAMALHETE Assistante de Direction

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h15.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 juin 2023

L'ordre du jour portera sur :

Décisions prises par Madame la Présidente depuis le dernier Conseil Communautaire (en application de la délibération N°2021-11-12 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 accordant délégation de pouvoirs à la Présidente) :

| | |
|------|--|
| 23-3 | Modification de la demande de subvention au Conseil départemental du Val-d'Oise pour l'action « Festival Off, mes premiers pas à l'Opéra » |
| 23-4 | Signature du Marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment communal « La Garenne » à LABBEVILLE |
| 23-5 | Signature de l'avenant N°1 au Marché de travaux pour la construction d'ateliers locatifs TPE, d'un espace coworking et bureaux pour le lot 1 |

L'ordre du jour portera sur :

- Point N°1 – Remplacement d'élus au Conseil Communautaire et modifications des représentants au sein des commissions communautaire et différentes instances.
- Point N°2 – FPIC.
- Point N°3 – Contribution à la SMOVON.
- Point N°4 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Nesles-la-Vallée.
- Point N°5 – Tarifs des visites guidées organisées par l'Office du Tourisme Communautaire.
- Point N°6 – Conservatoire de musique – Enseignement musical.
- Point N°7 – Annulation du titre 156 de 2018 – BP CCSI.
- Point N°8 – Subvention d'équilibre du BP CCSI à la ZAE.
- Point N°9 – Subvention d'équilibre du BP CCSI à l'OT.
- Point N°10 – Décision modificative n°2 du budget principal.
- Point N°11 – Décision modificative n°2 du budget annexe ZAE « Les Portes du Vexin ».
- Point N°12 – Décision modificative n°2 du budget annexe Office de Tourisme.
- Point N°13 – Durée des amortissements.
- Point N°14 – Régularisation des amortissements antérieurs BP CCSI.
- Point N°15 – Régularisation des amortissements antérieurs OT.
- Point N°16 – Remise des ouvrages réalisés par l'aménageur dans le carré Ferrié (SEMAVO).
- Point N°17 – Modification du tableau des effectifs.
- Point N°18 – Congés bonifiés.

Informations diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 juin 2023

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **UNANIMITÉ** LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 13 septembre 2023.

Décisions prises par Madame la Présidente depuis le dernier Conseil Communautaire (en application de la délibération N°2021-11-12 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 accordant délégation de pouvoirs à la Présidente) :

| | |
|------|--|
| 23-3 | Modification de la demande de subvention au Conseil départemental du Val-d'Oise pour l'action « Festival Off, mes premiers pas à l'Opéra » |
| 23-4 | Signature du Marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment communal « La Garenne » à LABBEVILLE |
| 23-5 | Signature de l'avenant N°1 au Marché de travaux pour la construction d'ateliers locatifs TPE, d'un espace coworking et bureaux pour le lot 1 |

1 – INSTALLATION D'ÉLUS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET DES DIFFÉRENTES INSTANCES

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **UNANIMITÉ**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **PRENDRE ACTE** du décès de Mme Dorothea OBERTI.
- **APPROUVER** le remplacement de Mme Dorothea OBERTI , par Mme Isabelle MOUSSERON en qualité de Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Gérard LEROUX de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Michel DELAHAYE de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Jean-Marie RUFFIANDIS de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Frédéric LASAUSSE de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Frédéric Arnaud LAPENNA de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.



- **PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Frédéric Patrick RINGEVAL de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Serge DILLESEGER de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **APPROUVER** le remplacement de Mr Gérard LEROUX, de Mr Michel DELAHAYE, de Mr Jean-Marie RUFFIANDIS, de Frédéric LASAUSSE, de Mr Frédéric Arnaud LAPENNA, de Mr Patrick RINGEVAL, de Mr Serge DILLESEGER, par Mr Benjamin DEMAILLY en qualité de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PRENDRE ACTE** de la démission de Mme Marion WALTER de ses fonctions de Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **APPROUVER** le remplacement de Mme Marion WALTER, par Mr François DANCONNIER en qualité de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PRENDRE ACTE** de la démission de Mme Anne SAGLIER de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionniste.
- **APPROUVER** le remplacement de Mme Anne SAGLIER , par Mme SALLON en qualité de Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **DÉCIDER** à l'unanimité que la désignation des membres se fera par un vote à main levée.
- **APPROUVER** le remplacement de Mr Michel RAYROLE par Mr Florent BEAULIEU au sein des instances intercommunales.

➤ **ORDURES MÉNAGÈRES SMIRTOM**

| TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|------------------|--------------------|
| Frédéric JARRAUD | Philippe WIDERKHER |

- **APPROUVER** le remplacement de Mr François DANCONNIER par Mr Philippe WIDERKHER au sein des instances intercommunales.

➤ **ORDURES MÉNAGÈRES SYNDICAT TRI-ACTION**

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|--------------------------------------|--|
| Jean-Pierre OBERTI (Auvers-sur-Oise) | Juliette DUMEIGE-KERBRAT (Auvers-sur-Oise) |
| Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) | Pascal CANTIN (Auvers-sur-Oise) |

- **APPROUVER** le remplacement de Mr Michel RAYROLE par Mr Florent BEAULIEU au sein des instances intercommunales.

➤ **PNR DU VEXIN FRANÇAIS**

| TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée) | Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) |

- **APPROUVER** le remplacement de Mr Michel RAYROLE par Mr Florent BEAULIEU au sein des instances intercommunales .

➤ **ENTENTE OISE AISNE**

| TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|-----------|-----------|
|-----------|-----------|

Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville)

Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise)

- **APPROUVER** le remplacement de Mr Michel RAYROLE par Mr Florent BEAULIEU au sein des instances intercommunales.

- **COMMISSION ENFANCE**

| ANCIEN MEMBRE | NOUVEAU MEMBRE |
|------------------------------|----------------------------|
| Dominique MORIN (Livilliers) | Marion WALTER (Livilliers) |

- **APPROUVER** le remplacement de Mr dominique MORIN par Mme Marion WALTER au sein des instances intercommunales.

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

| ANCIEN MEMBRE | NOUVEAU MEMBRE |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Michel RAYROLE (Auvers-sur-Oise) | Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) |
| | Alain PASQUET (Arronville) |

- **APPROUVER** le remplacement de Mr Michel RAYROLE par Mr Florent BEAULIEU et d'un nouveau membre Mr Alain PASQUET au sein des instances intercommunales.

- **COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

| ANCIEN MEMBRE | NOUVEAU MEMBRE |
|------------------------|---------------------------|
| Gérard LEROUX (Ennery) | Matthieu LAURENT (Ennery) |

- **APPROUVER** le remplacement de Mr Gérard LEROUX par Mr Matthieu LAURENT (Ennery) au sein des instances intercommunales.

- **APPEL D'OFFRES** qui sera présidée par la Présidente Mme Isabelle MÉZIÈRES et composée de cinq membres titulaires et de cinq suppléants

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|-------------------------------------|---|
| Marc LE BOURGEOIS (Auvers-sur-Oise) | Cécile HEBERT JACQUET (Auvers-sur-Oise) |
| Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée) | ÉRIC COUPPÉ (Hédouville) |
| Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) | Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin) |
| Alain VAILLANT (Vallangoujard) | Christian PION (Ménouville) |
| Matthieu LAURENT (Ennery) | Benjamin DEMAILLY (Ennery) |

- **APPROUVER** le remplacement de Mme Dorothéa OBERTI par Mr Marc LE BOURGEOIS, le remplacement de Mr Gérard LEROUX par Mr Benjamin DEMAILLY au sein des instances intercommunales.

- **COMMISSION FINANCES ET DSP** qui sera présidée par la Présidente Mme Isabelle MÉZIÈRES et composée de six membres titulaires et de six suppléants

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| Marc LE BOURGEOIS (Auvers-sur-Oise) | Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) |
| Éric COUPPÉ (Hédouville) | Claude NOËL (Butry-sur-Oise) |

| | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville | Olivier DESLANDES (Génicourt) |
| Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée) | Alain VAILLANT (Vallangoujard) |
| François DANCONNIER (Livilliers) | Martine SALLON (Valmondois) |
| Matthieu LAURENT (Ennery) | Benjamin DEMAILLY (Ennery) |

- **APPROUVER** le remplacement de Mme Dorothéa OBERTI par Mr Marc LE BOURGEOIS, le remplacement de Mr Gérard LEROUX par Mr Benjamin DEMAILLY, le remplacement de Anne SAGLIER par Mme Martine SALLON et d'un nouveau titulaire Mr François DANCONNIER avec un nouveau suppléant Mr Claude NOËL et d'un suppléant Mr Florent BEAULIEU au sein des instances intercommunales.
- **COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES** vu le code Général des Impôts, article 1609 nonies, qui prescrit que chaque commune doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Alain PASQUET | ARRONVILLE |
| Isabelle MÉZIÈRES | AUVERS-SUR-OISE |
| Claude NOËL | BUTRY-SUR-OISE |
| Matthieu LAURENT (Ennery) | ENNERY |
| Brahim MOHA | EPIAIS-RHUS |
| Stephan LAZAROFF | FROUVILLE |
| Olivier DESLANDES | GÉNICOURT |
| Éric COUPPÉ | HÉDOUVILLE |
| Éric BAERT | HÉROUVILLE-EN-VEXIN |
| Alain DEVILLEBICHOT | LABBEVILLE |
| François DANCONNIER | LIVILLIERS |
| Henri JALLET | MÉNOUVILLE |
| Christophe BUATOIS | NESLES-LA-VALLÉE |
| Alain VALLANT | VALLANGOUJARD |
| Bruno HUISSMAN | VALMONDOIS |

- **APPROUVER** le remplacement de Mme Nadine LECLERC par Mr Alain PASQUET, le remplacement de Mme Marion WALTER par Mr François DANCONNIER au sein des instances intercommunales.

➤ **COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

| | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| DÉLÉGUÉ REPRESENTANT LES ÉLUS | DÉLÉGUÉ REPRESENTANT LES AGENTS |
| Claude NOËL | Valérie RAMALHETE |

- **APPROUVER** le remplacement de Mme Audrey JOLY par Mme Valérie RAMALHETE.

Le Conseil communautaire prend acte.

2 – RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2023

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DÉCIDER** d'opter en 2023 pour une répartition dérogatoire libre du Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales présentée ci-dessus.
- **DÉCIDER** que la totalité du prélèvement au titre du FPIC pour l'année 2023, sera intégralement pris en charge par la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (part EPCI et parts communales).
- **AUTORISER** la Présidente à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 – CONTRIBUTION À LA SMOVON (SOCIÉTÉ MIXTE OUVERT VAL-D'OISE NUMÉRIQUE)

Rapporteur : Mr Mr Éric COUPPÉ

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une contribution à SMOVON à hauteur de 29 472 €.
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite contribution.
- **PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 au chapitre 65.

4 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC NESLES-LA-VALLEE

Rapporteur : Mr Éric COUPPÉ

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** la Présidente à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Nesles-la-Vallée et ses éventuels avenants.

5 – TARIFS DES VISITES GUIDÉES ORGANISÉES PAR L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE : ADULTES ET SCOLAIRES 2024 PROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mr Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À LA MAJORITÉ (1 contre Mr Brahim MOHA, 1 abstention Mr Olivier DESLANDES)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

➤ **APPROUVER** les tarifs suivants pour les visites guidées à compter du 1^{er} janvier 2024 :

| Tarif de groupe | Visite de 2h00 | Visite de 3h00 | Visite de jour 5h00 | Heure supplémentaire | Supplément langue |
|---|----------------|----------------|---------------------|----------------------|-------------------|
| Tarif public adultes | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| Tarif public scolaires (Hors CCSI) | 225€ | 280€ | 400€ | 85€ | - € |
| Tarif public scolaires CCSI | 200€ | 255€ | 400€ | 85€ | - € |
| G2 Travel | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| Grand Circle | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| Kuoni Gulliver | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| Un monde Bleu | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| Professionnels du tourisme sous partenariat | 210€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| CDT Val d'Oise | 210€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| Touren Services | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| CroisiEurope | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| | | | | | - |

Tarifs des visites guidées en individuel organisées par l'Office du Tourisme Communautaire : Année 2024

| Tarif visite guidée en GIR (Groupe individuels regroupés) 2h | Habitants de la Communauté de Communes | Visiteurs Extérieurs |
|--|--|----------------------|
| Tarif ADULTES | 12€ | 15€ |
| Tarif ENFANTS (de 6 à 12 ans) | 6€ | 8€ |

6 – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – ENSEIGNEMENT MUSICAL

Rapporteur : Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

-
- **PRENDRE ACTE** que la ville de Méry-sur-Oise doit faire un titre pour l'année 2022/2023 à la Communauté de Communes Sausseron impressionnistes de 25 346.00 €.
- **PRENDRE ACTE** que la ville de Mériel doit faire un titre pour l'année 2022/2023 à la Communauté de Communes Sausseron impressionnistes de 5 194.00 €.
- **PRENDRE ACTE** que la ville de Frépillon doit faire un titre pour l'année 2022/2023 à la Communauté de Communes Sausseron impressionnistes de 2 566.00 €.
- **PRENDRE ACTE** que la Communauté de Communes Sausseron impressionnistes doit faire un mandat pour l'année 2022/2023 de 6 435.00 € à l'Amical Laïque de Méry-sur-Oise.
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire (conventions, avenants...) avec les villes de Frépillon, Mériel et Méry-sur-Oise pour l'enseignement musical.

7 – APPR ANNULATION DU TITRE 156 DE 2018 – BUDGET PRINCIPAL CCSI

Rapporteur : Mr Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DECIDER** d'annuler le titre 156 de 2018 d'un montant de 35 000 € au nom de l'Office du Tourisme.

8 – OCTROI D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ZAE : ANNÉE 2023

Rapporteur : Mr Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À LA MAJORITÉ (1 abstention Mr Olivier DESLANDES)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement au budget annexe de la Zone d'Activités Économiques à hauteur de 310 000.00 €.
- **AUTORISER** Mme la Présidente de procéder au versement de ladite subvention.

9 – OCTROI D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME : ANNÉE 2023

Rapporteur : Mr Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement au budget annexe de l'Office de Tourisme à hauteur de 50 000.00 €.
- **AUTORISER** Mme la Présidente de procéder au versement de ladite subvention.

10 – DM 2 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mr Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **MODIFIER** les crédits budgétaires de la façon suivante :

DM selon modèle préfecture 95 (page 43 circulaire 24/12/2021)

| Désignation (Chapitre-Article) | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-611 Contrats de prestations de services | 45 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-6132 Locations immobilières | 33 927.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 011 Charges à caractère général | 78 927.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-64111 Personnel titulaire - Rémunération principale | 15 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-64132 Personnel non titulaire SFT et indemnité de résidence | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-6451 Cotisations à l'URSSAF | 5 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D6453 Cotisations aux caisses de retraite | 15 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 012 Charges de personnel et frais assimilés | 45 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D 7392221 Fond de péréquation des ressources communales et intercom | 0.00 € | 33 927.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 014 Atténuations de produits | 0.00 € | 33 927.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-023 Virement à la section d'investissement | 70 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement | 70 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D 657363 Subventions de fonctionnement aux états | 0.00 € | 160 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante | 0.00 € | 160 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 0.00 € | 35 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 67 Charges spécifiques | 0.00 € | 35 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-74888 Autres attributions et participations | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 35 000.00 € |
| TOTAL R 74 Dotations et participations | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 35 000.00 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 193 927.00 € | 228 927.00 € | 0.00 € | 35 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 70 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 021 Virement de la section fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 70 000.00 € | 0.00 € |
| D-1328 Autres subvention d'investissement rattachées aux actifs non amortissable | 0.00 € | 350 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-1328 Autres subvention d'investissement rattachées aux actifs non amortissable | 0.00 € | 0.00 € | 52 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL 13 Subventions d'investissement | 0.00 € | 350 000.00 € | 52 000.00 € | 0.00 € |
| D- 21351 Installations générales des constructions bâtiments publics | 52 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-2111 Terrains nus | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 420 000.00 € |
| TOTAL 21 Immobilisations corporelles | 52 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 420 000.00 € |

| | | | | |
|---------------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| D458102 France Services | 0.00 € | 52 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 458102 FRANCE SERVICES | 0.00 € | 52 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-458202 France Service | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 52 000.00 € |
| TOTAL R 458202 FRANCE SERVICES | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 52 000.00 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 52 000.00 € | 402 000.00 € | 122 000.00 € | 472 000.00 € |
| TOTAL GENERAL | | 385 000.00 € | | 385 000.00 € |

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget principal pour l'année 2023.

11 – DM 2 : BUDGET ANNEXE ZAE « LES PORTES DU VEXIN »

Rapporteur : Mr Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **MODIFIER** les crédits budgétaires de la façon suivante :

DM selon modèle préfecture 95 (page 43 circulaire 24/12/2021)

| Désignation (Chapitre-Article) | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6161 Primes d'assurances multirisques | 0.00 € | 40 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 011 Charges à caractère général | 0.00 € | 40 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-023 Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 70 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 70 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-74751 Participations GFP de rattachement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 310 000.00 € |
| R-748388 Autres attributions de péréquation et de compensations | 0.00 € | 0.00 € | 200 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 74 Dotations et participations | 0.00 € | 0.00 € | 200 000.00 € | 310 000.00 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 110 000.00 € | 200 000.00 € | 310 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 70 000.00 € |
| TOTAL R 021 Virement de la section fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 70 000.00 € |
| R-10222 FCTVA | 0.00 € | 0.00 € | 1 000 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R10 Dotations, fonds divers et réserves | 0.00 € | 0.00 € | 1 000 000.00 € | 0.00 € |
| R-1328 Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissable | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 350 000.00 € |

| | | | | |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| TOTAL R13 Subventions d'investissement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 350 000.00 € |
| D-2111 Terrains nus | 0.00 € | 420 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 Immobilisations corporelles | 0.00 € | 420 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 0.00 € | 420 000.00 € | 1 000 000.00 € | 1 420 000.00 € |
| TOTAL GENERAL | 530 000.00 € | | 530 000.00 € | |

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget annexe ZAE « Les Portes du VEXIN » pour l'année 2023.

12 – DM 2 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Mr Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **MODIFIER** les crédits budgétaires de la façon suivante :

DM selon modèle préfecture 95 (page 43 circulaire 24/12/2021)

| Désignation (Chapitre-Article) | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 0 | 49 843 | 0 | 0 |
| 60632 Fournitures non stockées – Fournitures de petit équipement | 0 | 24 993 | 0 | 0 |
| 6288 Autres services extérieurs | 0 | 24 850 | 0 | 0 |
| Chapitre 65 Charges spécifiques | 0 | 157 | 0 | 0 |
| 65811 Droits d'utilisation – Informatique en nuage | 0 | 150 | 0 | 0 |
| 65888 Autres charges diverses de gestion courante | 0 | 7 | 0 | 0 |
| Chapitre 74 Dotations et participations | 0 | 0 | 0 | 50 000 |
| 74751 Participations GFP de rattachement | 0 | 0 | 0 | 50 000 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 0 | 50 000 | 0 | 50 000 |
| TOTAL GENERAL | 50 000 | | 50 000 | |

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget annexe Office du Tourisme Communautaire pour l'année 2023.

13 – DURÉE DES AMORTISSEMENTS

Rapporteur : Mr Christophe BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ADOPTER** les durées d'amortissement indiquées ci-dessus.
- **PRECISER** que la délibération et la durée d'amortissement prendront effet au 1^{er} janvier 2023.

14 – RÉGULARISATION DES AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** le comptable public à intervenir sur le compte 1068 du budget M57 de la CCSI par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes d'amortissement :
Il effectuera :

1°) un prélèvement sur le compte 1068 de 75 231,20 € pour régulariser l'absence d'amortissement sur les comptes suivants :

28051 pour 12 187,94 €

281568 pour 2 198,40 €

2815731 pour 9 629,00 €

281838 pour 26 056,72 €

281841 pour 9 396,04 €

281848 pour 6 219,69 €

28188 pour 9 543,41 €

2°) un abondement sur le compte 1068 de 452 726,47 € pour régulariser le sur amortissement constaté sur les comptes suivants :

28128 pour 33 953,71 €

28151 pour 128 821,49 €

28152 pour 5 009,62 €

281533 pour 16 144,73 €

281538 pour 268 796,92 €

Les opérations sont détaillées sur les 2 annexes jointes à la délibération

Le compte 1068 sera au terme de cette opération abondé de 377 495,27 €

15 – RÉGULARISATION DES AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS BUDGET OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** le comptable public à prélever sur le compte 1068 du budget M57 Office de Tourisme de la CCSI 20 216.38 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants présentant des écritures d'amortissement faites à tort :

28051 à hauteur de 666,67 €
28152 à hauteur de 12 534,00 €
281838 à hauteur de 6 512,67 €
28188 à hauteur de 503,04 €

Les opérations sont détaillées sur une annexe jointe à la délibération.

16 – REMISE D'OUVRAGE RÉALISÉS PAR L'AMÉNAGEMENT DANS LE CARRÉE FERRIÉ (SEMAVO)

Rapporteur : Mr Éric COUPPÉ
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le dossier de remise d'ouvrages portant sur les aménagements réalisés par la SEMAVO dans le Carré Ferrié (2ème tranche du parc d'activités des Portes du Vexin).
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant de la communauté de communes Sausseron-Impressionnistes à signer le procès-verbal de remise des ouvrages du Carré Ferrié dans la ZAC des Portes du Vexin à Ennery et tout document relatif à cette affaire.

17 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mr Stéphane LAZAROFF
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DECIDER** d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants au 1^{er} octobre 2023 :
 - Suppression d'un emploi d'éducatrices de jeunes enfants à temps complet,
 - Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet,
 - Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet soit 18/35 heures.
- **APPROUVER** au 1^{er} octobre 2023 le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget.

18- CONGÉS BONIFIÉS

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

➤ **DÉCIDER l' article 1 : « Conditions d'octroi du congé bonifié ».**

Article 1.1 « Les bénéficiaires »

Sont bénéficiaires des congés bonifiés les agents fonctionnaires titulaires ou contractuels en contrat à durée indéterminée (CDI) travaillant en métropole et originaires de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de la Réunion, de Mayotte, de Saint Barthélemy, de Saint-Martin, de Saint-Pierre-et-Miquelon, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française ou de Nouvelle-Calédonie.

La durée minimale de service ininterrompue qui ouvre à l'agent intéressé le droit à un congé bonifié est fixée à vingt-quatre (24) mois.

Les services sont pris en compte à partir de la date de nomination en tant que stagiaire pour les fonctionnaires et à partir de la date d'effet du contrat à durée indéterminée pour les agents contractuels. Les périodes de formation et les périodes de congé suivantes sont prises en compte dans le calcul des vingt-quatre (24) mois : Congés annuels et congé bonifié, congé de maternité ou d'adoption, congé de paternité et d'accueil de l'enfant, congé de formation professionnelle, congé pour validation des acquis de l'expérience, congé pour bilan de compétences, congé pour formation syndicale, congé de solidarité familiale, congé de proche aidant, congé de représentation

Article 1.2 « Les critères d'attribution »

A chaque demande de congé bonifié, l'agent demandeur devra être en position d'activité et remplir les conditions statutaires d'octroi prévu par les textes. Si ces conditions sont remplies, la demande de congé bonifié sera étudiée au regard de la capacité de l'agent à justifier, par des pièces officielles et selon les critères énumérés ci-dessous, de la localisation du centre de ses intérêts moraux et matériels ans le département d'Outre-Mer dont il est originaire. L'objectif de cette démarche est d'octroyer aux agents concernés le congé bonifié sur la base d'un faisceau d'indices objectifs et non de le refuse en raison de l'absence d'un critère particulier.

La détermination du congé bonifié est effectuée à partir des critères suivants (liste non exhaustive) :

Le domicile de père et mère, à défaut des parents proche, la propriété ou location de biens fonciers situés sur le lieu de la résidence habituelle déclarée, le lieu de domicile avant l'entrée dans l'administration, le lieu de naissance et/ou de mariage de l'agent, le bénéfice antérieur d'un congé bonifié dans la collectivité, le lieu et la durée de la scolarité dans le département d'Outre-Mer (obligatoire jusqu'à 16 ans effectué dans le département d'Outre-Mer), la fréquence des demandes de mutation dans le département d'Outre-Mer, le lieu d'inscription sur les listes électorales, le lieu de résidence des membres de la famille, le lieu où l'agent est titulaire de comptes bancaires d'épargne ou postaux, la commune où l'agent paye certains impôts, en particulier l'impôt sur le revenu, les affectations professionnelles ou administratives qui ont précédé l'affectation actuelle, la fréquence des voyages que l'agent a pu effectuer vers le territoire considéré, la durée des séjours dans le territoire considéré, les études effectuées sur le territoire considéré par l'agent et/ou ses enfants, le cas échéant, le lieu d sépulture des parents les plus proches.

➤ **DÉCIDER de l'article 2 : « Modalités du congé bonifié »**

Article 2.1 : « Démarche »

La demande de congés bonifiés est à fournir auprès de la direction des ressources humaines de la Haute Autorité suivant le formulaire prévu à cet effet.

Eu égard au délai d'instruction de la demande, cette demande doit être formulée dans un délai minimal de six (6) mois avant la date souhaitée de prise d'effet du congé bonifié.

Selon la situation de l'agent concerné, le service des ressources humaines de la Haute Autorité est en mesure de demander toutes les pièces utiles à l'instruction.

Article 2.2 : « Durée »

La durée maximale du congé bonifié est fixée à 31 jours consécutifs.

Article 2.3 : « Périodicité et lieu »

L'agent fonctionnaire ou contractuel en contrat à durée indéterminée (CDI) remplissant les critères d'ancienneté peut bénéficier d'un congé bonifié tous les deux ans.

L'agent concerné à l'obligation de bénéficier de son congé bonifié dans le Dom, la collectivité d'Outre-Mer ou en Nouvelle Calédonie où se situe son centre d'intérêts locaux et matériels préalablement identifié.

Article 2.4 : « Prise en charge des frais de transport »

La haute Autorité prend en charge la totalité des frais de transport aérien de l'agent et de ses enfants à charge au sens de la législation sur les prestations familiales.

Les frais de transport du conjoint (concubin marié, concubin, partenaire lié par un pacte civil de solidarité) sont aussi intégralement pris en charge si ses ressources sont inférieures à 18 552 € brut par an et selon l'évolution des textes en vigueur. Le montant annuel des revenus du conjoint pris en compte est son revenu fiscal de référence de l'année civile précédant celle du bénéficiaire du congé bonifié.

Cette prise en charge s'effectue, sous réserve des nécessités de service, dans les 12 mois suivant les 24 mois de services ininterrompus ouvrant droit au congé bonifié. La prise en charge des frais de voyage s'effectue sur la base du tarif le plus économique en vigueur sur présentations de deux devis.

Les frais de transport pris en charge sont les frais de voyage aller et retour de l'aéroport international d'embarquement à l'aéroport international de débarquement. Les frais de transport effectué à l'intérieur du Dom ou en métropole ne sont pas pris en charge.

Les frais de bagages sont pris en charge dans la limite de 40 kg par personne. Les excédents sont pris en charge si le poids total des bagages ne dépasse pas 40 kg par personne.

Article 2.5 : « Indemnité de cherté de vie »

Pendant son congé bonifié, l'agent perçoit un complément de rémunération appelé indemnité de cherté de vie. Le montant de cette indemnité dépend du lieu de congé :

| INDÉMNITÉ DE CHERTÉ DE VIE EN FONCTION DU LIEU DE CONGÉ | |
|--|--|
| LIEU DE CONGÉ | MONTANT DE L'INDEMNITÉ (% du traitement indiciaire brut) |
| GUADELOUPE | 40% |
| GUYANE | 40% |
| LA RÉUNION | 35% |
| MARTINIQUE | 40% |
| MAYOTTE | 40% |
| SAINT-BARTÉLEMY | 40% |
| SAINT-MARTIN | 40% |
| SAINT-PIERRE ET MIQUELON | 85% |
| NOUVELLE CALÉDONIE : communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta | 94% |
| INDÉMNITÉ DE CHERTÉ DE VIE EN FONCTION DU LIEU DE CONGÉ | 73% |
| POLYNÉSIE : îles du Vent Sous-le-Vent | 108% |
| POLYNÉSIE : autres subdivisions | 84% |
| Wallis et Futuna | 105% |

➤ **DÉCIDER de l'article 3 : « Date d'effet »**

Ces dispositions prennent effet le 26 septembre 2023

Mme La Présidente lève la séance à 21H50

Compte-rendu sommaire à disposition dans l'attente du procès-verbal complet qui sera mis en ligne après approbation des conseillers communautaires lors d'une prochaine séance.

À Auvers-sur-Oise, le 26 septembre 2023.

Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.



Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-01 – INSTALLATION D'ÉLUS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET MODIFICATIONS DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET DES DIFFÉRENTES INSTANCES

- Vu** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code Électoral et notamment l'article L 273-10,
- Vu** les délibérations du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant sur constitution des commissions communautaires et désignation de leurs membres ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire N°2020-137 relative aux Ordures ménagères ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire N°2020-138 relative au PNR du Vexin Français ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire N°2020-139 relative à l'Entente Oise Aisne ;
- Vu** les délibérations du conseil communautaire du 22 septembre 2020 portant sur constitution des désignations de délégués ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire N°2020-46 relative à la Commission enfance ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire N°2020-48 relative à la Commission Environnement et cadre de vie ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire N°2020-50 relative à la Commission d'appel d'offres ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire N°2020-51 relative à la Commission finances et DSP ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2020-52 relative à la Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2020-53 relative à la Commission Comité National d'Action Sociale ;

Vu la démission de Mr Gérard LEROUX, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, en date du 1^{ER} septembre 2023.

Vu la démission de Mr Michel DELAHAYE, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, en date du 1^{ER} septembre 2023.

Vu la démission de Mr Jean-Marie RUFFIANDIS, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, en date du 1^{ER} septembre 2023.

Vu la démission de Mr Frédéric LASAUSSE, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, en date du 1^{ER} septembre 2023.

Vu la démission de Mr Arnaud LAPENNA, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, en date du 1^{ER} septembre 2023.

Vu la démission de Mr Patrick RINGEVAL, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, en date du 1^{ER} septembre 2023.

Vu la démission de Mr Serge DILLESEGER, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, en date du 1^{ER} septembre 2023.

Vu le décès de Mme Dorothea OBERTI, Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,

Vu la démission de Mme Anne Saglier, Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, en date du 7 juin 2023.

Vu la démission de de Mme Marion WALTER, Maire de Livilliers et Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes et de la commission locale d'évaluation des charges transférées, en date du 5 mai 2023, acceptée par le Préfet du Val D'Oise en date du 13 juin 2023

Considérant que selon l'article L.273-10 du Code Électoral, « lorsque le siège d'un Conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu aux sièges de Conseiller communautaire sur laquelle le Conseiller à remplacer a été élu. »

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Gérard LEROUX suite à la démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes ainsi de la commission d'appel d'offres et de la commission finances et DSP en date du 1^{er} septembre 2023.

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Michel DELAHAYE suite à la démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes en date du 1^{er} septembre 2023.

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Jean-Marie RUFFIANDIS suite à la démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes en date du 1^{er} septembre 2023.

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Frédéric LASAUSSE suite à la démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes en date du 1^{er} septembre 2023.

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Arnaud LAPENNA suite à la démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire à a Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes en date du 1^{er} septembre 2023.

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Mr Patrick RINGEVAL suite à la démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire à a Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes en date du 1^{er} septembre 2023.

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Mr Serge DILLESEGER suite à la démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire à a Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes en date du 1^{er} septembre 2023.

Considérant que Mr Benjamin DEMAILLY , est appelé à siéger au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Considérant que, suite au décès de Mme Dorothea OBERTI, il convient de procéder à son remplacement au Conseil Communautaire ainsi de la commission Finances et Délégation de Service Public et de la commission d' Appel d'Offre.

Considérant que Mme Isabelle MOUSSERON, suivant la liste « TOUS UNIS POUR AUVERS » est appelée à siéger au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Considérant qu'il convient de remplacer Mme Anne SAGLIER suite à la démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire à a Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes en date du 7 juin 2023.

Considérant que Mme Martine SALLON, est appelée à siéger au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Considérant qu'il convient de remplacer Mme Marion WALTER suite à la démission de ses fonctions de Maire et Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes en date du 5 mai 2023.

Considérant que Mr François DANCONNIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire de Livilliers le 20 juin 2023 et immédiatement installé.

Considérant que Mr François DANCONNIER, est appelé à siéger au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Considérant qu'il convient de remplacer Mme Catherine FARGE suite à sa démission de suppléante de Mr François DANCONNIER au sein de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes en date du 19 septembre 2023

Considérant que Mme Brigitte DUCHENE est appelée à siéger au sein de la Communauté de Communes Sausseron, Mme Brigitte DUCHENE devient suppléante de Mr François DANCONNIER.

Considérant qu'il convient également de procéder à la modification des représentants du Conseil Communautaire dans certaines instances intercommunales et commissions :

➤ **ORDURES MÉNAGÈRES SMIRTOM**

| TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|------------------|--------------------|
| Frédéric JARRAUD | Philippe WIDERKHER |

➤ **ORDURES MÉNAGÈRES SYNDICAT TRI-ACTION**

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|--------------------------------------|--|
| Jean-Pierre OBERTI (Auvers-sur-Oise) | Juliette DUMEIGE-KERBRAT (Auvers-sur-Oise) |
| Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) | Pascal CANTIN (Auvers-sur-Oise) |

➤ **PNR DU VEXIN FRANÇAIS**

| TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée) | Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) |

➤ **ENTENTE OISE AISNE**

| TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) | Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) |

➤ **COMMISSION ENFANCE**

| ANCIEN MEMBRE | NOUVEAU MEMBRE |
|------------------------------|----------------------------|
| Dominique MORIN (Livilliers) | Marion WALTER (Livilliers) |

➤ **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

| ANCIEN MEMBRE | NOUVEAU MEMBRE |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Michel RAYROLE (Auvers-sur-Oise) | Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) |
| | Alain PASQUET (Arronville) |

➤ **COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

| ANCIEN MEMBRE | NOUVEAU MEMBRE |
|------------------------|---------------------------|
| Gérard LEROUX (Ennery) | Matthieu LAURENT (Ennery) |

➤ **COMMISSION APPEL D'OFFRES** qui sera présidée par la Présidente Mme Isabelle MÉZIÈRES et composée de cinq membres titulaires et de cinq suppléants

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|-------------------------------------|---|
| Marc LE BOURGEOIS (Auvers-sur-Oise) | Cécile HEBERT JACQUET (Auvers-sur-Oise) |
| Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée) | ÉRIC COUPPÉ (Hédouville) |
| Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) | Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin) |
| Alain VAILLANT (Vallangoujard) | Christian PION (Ménouville) |
| Matthieu LAURENT (Ennery) | Benjamin DEMAILLY (Ennery) |

➤ **COMMISSION FINANCES ET DSP** qui sera présidée par la Présidente Mme Isabelle MÉZIÈRES et composée de six membres titulaires et de six suppléants

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| Marc LE BOURGEOIS (Auvers-sur-Oise) | Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) |
| Éric COUPPÉ (Hédouville) | Claude NOËL (Butry-sur-Oise) |
| Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) | Olivier DESLANDES (Génicourt) |

| | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée) | Alain VAILLANT (Vallangoujard) |
| François DANCONNIER (Livilliers) | Martine SALLON (Valmondois) |
| Matthieu LAURENT (Ennery) | Benjamin DEMAILLY (Ennery) |

- **COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES** vu le code Général des Impôts, article 1609 nonies, qui prescrit que chaque commune doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Alain PASQUET | ARRONVILLE |
| Isabelle MÉZIÈRES | AUVERS-SUR-OISE |
| Claude NOËL | BUTRY-SUR-OISE |
| Matthieu LAURENT (Ennery) | ENNERY |
| Brahim MOHA | EPIAIS-RHUS |
| Stephan LAZAROFF | FROUVILLE |
| Olivier DESLANDES | GÉNICOURT |
| Éric COUPPÉ | HÉDOUVILLE |
| Éric BAERT | HÉROUVILLE-EN-VEXIN |
| Alain DEVILLEBICHOT | LABBEVILLE |
| François DANCONNIER | LIVILLIERS |
| Henri JALLET | MÉNOUVILLE |
| Christophe BUATOIS | NESLES-LA-VALLÉE |
| Alain VALLANT | VALLANGOUJARD |
| Bruno HUISSMAN | VALMONDOIS |

- **COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

| | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| DÉLÉGUÉ REPRESENTANT LES ÉLUS | DÉLÉGUÉ REPRESENTANT LES AGENTS |
| Claude NOËL | Valérie RAMALHETE |

Après délibération, le Conseil communautaire décide:

- **PREND ACTE** du décès de Mme Dorothea OBERTI de ses fonctions de Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,
- **APPROUVE** le remplacement de Mme Dorothea OBERTI , par Mme Isabelle MOUSSERON en qualité de Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Gérard LEROUX de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,
- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Michel DELAHAYE de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,
- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Jean-Marie RUFFIANDIS de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,
- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Frédéric LASAUSSE de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Frédéric Arnaud LAPENNA de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,
- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Frédéric Patrick RINGEVAL de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,
- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Serge DILLESEGER de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,
- **APPROUVE** le remplacement de Mr Gérard LEROUX, de Mr Michel DELAHAYE, de Mr Jean-Marie RUFFIANDIS, de Frédéric LASAUSSE, de Mr Frédéric Arnaud LAPENNA, de Mr Patrick RINGEVAL, de Mr Serge DILLESEGER, par Mr Benjamin DEMAILLY en qualité de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PREND ACTE** de la démission de Mme Marion WALTER de ses fonctions de Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes
- **APPROUVE** le remplacement de Mme Marion WALTER, par Mr François DANCONNIER en qualité de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PREND ACTE** de la démission de Mme Anne SAGLIER de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,
- **APPROUVE** le remplacement de Mme Anne SAGLIER, par Mme SALLON en qualité de Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **DÉCIDE** à l'unanimité que la désignation des membres se fera par un vote à main levée.
- **APPROUVE** le remplacement de Mr Michel RAYROLE par Mr Florent BEAULIEU au sein des instances intercommunales :

➤ **ORDURES MÉNAGÈRES SMIRTOM**

| TITULAIRE | SUPLÉANT |
|------------------|--------------------|
| Frédéric JARRAUD | Philippe WIDERKHER |

- **APPROUVE** le remplacement de Mr François DANCONNIER par Mr Philippe WIDERKHER au sein des instances intercommunales.

➤ **ORDURES MÉNAGÈRES SYNDICAT TRI-ACTION**

| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
|--------------------------------------|--|
| Jean-Pierre OBERTI (Auvers-sur-Oise) | Juliette DUMEIGE-KERBRAT (Auvers-sur-Oise) |
| Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) | Pascal CANTIN (Auvers-sur-Oise) |

- **APPROUVE** le remplacement de Mr Michel RAYROLE par Mr Florent BEAULIEU au sein des instances intercommunales .

➤ **PNR DU VEXIN FRANÇAIS**

| TITULAIRE | SUPLÉANT |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée) | Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) |

- **APPROUVE** le remplacement de Mr Michel RAYROLE par Mr Florent BEAULIEU au sein des instances intercommunales.

- **ENTENTE OISE AISNE**

| TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) | Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) |

- **APPROUVE** le remplacement de Mr Michel RAYROLE par Mr Florent BEAULIEU au sein des instances intercommunales.

- **COMMISSION ENFANCE**

| ANCIEN MEMBRE | NOUVEAU MEMBRE |
|------------------------------|----------------------------|
| Dominique MORIN (Livilliers) | Marion WALTER (Livilliers) |

- **APPROUVE** le remplacement de Mr dominique MORIN par Mme Marion WALTER au sein des instances intercommunales.

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

| ANCIEN MEMBRE | NOUVEAU MEMBRE |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Michel RAYROLE (Auvers-sur-Oise) | Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) |
| | Alain PASQUET (Arronville) |

- **APPROUVE** le remplacement de Mr Michel RAYROLE par Mr Florent BEAULIEU et d'un nouveau membre Mr Alain PASQUET au sein des instances intercommunales.

- **COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

| ANCIEN MEMBRE | NOUVEAU MEMBRE |
|------------------------|---------------------------|
| Gérard LEROUX (Ennery) | Matthieu LAURENT (Ennery) |

- **APPROUVE** le remplacement de Mr Gérard LEROUX par Mr Matthieu LAURENT (Ennery) au sein des instances intercommunales.

- **APPEL D'OFFRES** qui sera présidée par la Présidente Mme Isabelle MÉZIÈRES et composée de cinq membres titulaires et de cinq suppléants

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|-------------------------------------|---|
| Marc LE BOURGEOIS (Auvers-sur-Oise) | Cécile HEBERT JACQUET (Auvers-sur-Oise) |
| Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée) | ÉRIC COUPPÉ (Hédouville) |
| Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) | Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin) |
| Alain VAILLANT (Vallangoujard) | Christian PION (Ménouville) |
| Laurent MATTHIEU (Ennery) | Benjamin DEMAILLY (Ennery) |

- **APPROUVE** le remplacement de Mme Dorothea OBERTI par Mr Marc LE BOURGEOIS, le remplacement de Mr Gérard LEROUX par Mr Benjamin DEMAILLY au sein des instances intercommunales.
- **COMMISSION FINANCES ET DSP** qui sera présidée par la Présidente Mme Isabelle MÉZIÈRES et composée de six membres titulaires et de six suppléants

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| Marc LE BOURGEOIS (Auvers-sur-Oise) | Florent BEAULIEU (Auvers-sur-Oise) |
| Éric COUPPÉ (Hédouville) | Claude NOËL (Butry-sur-Oise) |
| Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville | Olivier DESLANDES (Génicourt) |
| Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée) | Alain VAILLANT (Vallangoujard) |
| François DANCONNIER (Livilliers) | Martine SALLON (Valmondois) |
| Laurent MATTHIEU (Ennery) | Benjamin DEMAILLY (Ennery) |
| | |

- **APPROUVE** le remplacement de Mme Dorothea OBERTI par Mr Marc LE BOURGEOIS, le remplacement de Mr Michel RAYROLE par Mr Florent BEAULIEU en suppléant, le remplacement de Mr Gérard LEROUX par Mr Benjamin DEMAILLY, le remplacement de Mme Anne SAGLIER par Mme Martine SALLON et d'un nouveau titulaire Mr François DANCONNIER avec un nouveau suppléant Mr Claude NOËL et d'un suppléant Mr Florent BEAULIEU au sein des instances intercommunales.
- **COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES** vu le code Général des Impôts, article 1609 nonies, qui prescrit que chaque commune doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Alain PASQUET | ARRONVILLE |
| Isabelle MÉZIÈRES | AUVERS-SUR-OISE |
| Claude NOËL | BUTRY-SUR-OISE |
| Matthieu LAURENT (Ennery) | ENNERY |
| Brahim MOHA | EPIAIS-RHUS |
| Stephan LAZAROFF | FROUVILLE |
| Olivier DESLANDES | GÉNICOURT |
| Éric COUPPÉ | HÉDOUVILLE |
| Éric BAERT | HÉROUVILLE-EN-VEXIN |
| Alain DEVILLEBICHOT | LABBEVILLE |
| François DANCONNIER | LIVILLIERS |
| Henri JALLET | MÉNOUVILLE |
| Christophe BUATOIS | NESLES-LA-VALLÉE |
| Alain VALLANT | VALLANGOUJARD |
| Bruno HUISSMAN | VALMONDOIS |

- **APPROUVE** le remplacement de Mme Nadine LECLERC par Mr Alain PASQUET, le remplacement de Mme Marion WALTER par Mr François DANCONNIER au sein des instances intercommunales.

- **COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

| DÉLÉGUÉ REPRESENTANT LES ÉLUS | DÉLÉGUÉE REPRESENTANT LES AGENTS |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Claude NOËL | Valérie RAMALHETE |

- **APPROUVE** le remplacement de Mme Audrey JOLY par Mme Valérie RAMALHETE

Le Conseil communautaire prend acte.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

La Présidente,

Isabelle MÉZIÈRES




DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 19 septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-02 – RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7,
- Vu le courrier de la Préfecture du Val d'Oise en date du 5 septembre 2023 relatif à la répartition du FPIC entre la C.C.S.I. et ses communes membres pour l'année 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 19 septembre 2023,

Considérant que le FPIC peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire sur délibérations concordantes, prises dans les deux mois suivant sa notification par le représentant de l'Etat dans le département :

Communes

Pour mémoire :

| | Population DGF 2023 | Répartition de droit commun 2021 | Répartition de droit commun 2022 | Répartition de droit commun 2023 | Répartition dérogatoire libre |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Arronville | 647 | 20 527 € | 17.939 € | 17 982 € | 0 € |
| Auvers-sur-Oise | 6 975 | 210 527 € | 185.474 € | 204 974 € | 0 € |
| Butry-sur-Oise | 2 312 | 57 340 € | 51.563 € | 52 682 € | 0 € |
| Ennery | 2 589 | 109 069 € | 95.639 € | 97 523 € | 0 € |
| Épiais-Rhus | 650 | 19 822 € | 17.403 € | 17 537 € | 0 € |
| Frouville | 364 | 11 964 € | 10.480 € | 10 475 € | 0 € |
| Génicourt | 528 | 28 517 € | 24.320 € | 19 613 € | 0 € |
| Hédouville | 296 | 10 889 € | 9.383 € | 9 373 € | 0 € |
| Hérouville-en-Vexin | 588 | 20 000 € | 17.595 € | 17 322 € | 0 € |
| Labbeville | 656 | 18 369 € | 16.260 € | 16 999 € | 0 € |
| Livilliers | 395 | 11 162 € | 10.030 € | 10 249 € | 0 € |
| Ménouville | 65 | 2 379 € | 2 135 € | 2 117 € | 0 € |
| Nesles-la-Vallée | 1 871 | 67 144 € | 58 939 € | 58 768 € | 0 € |
| Vallangoujard | 618 | 25 776 € | 22 588 € | 22 832 € | 0 € |
| Valmondois | 1 283 | 41 249 € | 36 439 € | 36 582 € | 0 € |
| Total des communes | 19 837 | 654 734 € | 576 187 € | 595.028 € | 0 € |
| C.C.S.I. | 19 837 | 233 570 € | 211 357 € | 226.443 € | 821.471 |
| Total ensemble intercommunal | | 888 304 € | 787 544 € | 821 471 € | 821.471 € |

Considérant que depuis 2016, la Communauté de Communes a toujours proposé aux communes une répartition libre de la contribution locale et pris en charge à 100% cette dépense portée à la charge du territoire,

Historique des prélèvements de la C.C.S.I. :

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Part communes membres | 501 973 € | 528 332 € | 544 324 € | 538 406 € | 534 661 € | 654 734 € | 576 187 € | 595 028 € |
| Évolution | | +5.25 % | +3.03 % | -1.09 % | -0.70 % | +22.46 % | -11.99 % | +3,27 % |

Considérant que le montant notifié au territoire pour 2023 est de 595 028 € soit en hausse de 3,27 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'opter en 2023 pour une répartition dérogatoire libre du Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales présentée ci-dessus.
- **DÉCIDE** que la totalité du prélèvement au titre du FPIC pour l'année 2023, sera intégralement pris en charge par la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (part EPCI et parts communales).
- **AUTORISE** la Présidente à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

La Présidente,

Isabelle MÉZIÈRES



A blue ink signature of Isabelle Mézières is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes' and '95 Val d'Osse'.

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-03- CONTRIBUTION À LA SMOVON (Société Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique)

La présente délibération annule et remplace la délibération 2023-04-15 suite à une erreur d'imputation et de montant.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission finances qui s'est réunie le 19 septembre 2023,

Considérant que l'obtention d'une contribution annuelle est nécessaire pour réaliser et développer leurs activités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **OCTROIE** une contribution à SMOVON à hauteur de 29 472 €,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au versement de ladite contribution,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023


Isabelle Mezieres
Présidente
Communauté de communes Sausseron Impressionnistes
2023 Val d'Oise

Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-04 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC NESLES-LA-VALLÉE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 19 septembre 2023,

Considérant la volonté de la CCSI de créer une Maison France Services dans l'ancien bâtiment de La Poste de Nesles-la-Vallée.

Considérant que ce bâtiment comprend au rez-de-chaussée la Maison France Services et au 1^{er} étage des bureaux de Nesles-la-Vallée. Qu'il est proposé de regrouper les marchés pour l'ensemble des travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Nesles-la-Vallée et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.



La Présidente
Isabelle Mézières

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-05 - TARIFS DES VISITES GUIDÉES ORGANISÉES PAR L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE : ADULTES ET SCOLAIRES 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission finances qui s'est réunie le 19 septembre 2023,

Considérant que l'office du tourisme d'Auvers-sur-Oise propose toute l'année des visites guidées et ateliers pour les adultes et scolaires en français et en langues étrangères, dans la limite de 30 personnes.

Considérant que l'office du tourisme a su fidéliser ses clients par des services adaptés et de qualité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 contre Mr Brahim MOHA, 1 abstention Mr Olivier DESLANDES) :

- **APPROUVE** les tarifs suivants pour les visites guidées à compter du 1^{er} janvier 2024 :

| Tarif de groupe | Visite de 2h00 | Visite de 3h00 | Visite de jour 5h00 | Heure supplémentaire | Supplément langue |
|------------------------------------|----------------|----------------|---------------------|----------------------|-------------------|
| Tarif public adultes | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| Tarif public scolaires (Hors CCSI) | 225€ | 280€ | 400€ | 85€ | - € |
| Tarif public scolaires CCSI | 200€ | 255€ | 400€ | 85€ | - € |
| G2 Travel | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| Grand Circle | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |

Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

| | | | | | |
|---|------|------|------|-----|-----|
| Kuoni Gulliver | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| Un monde Bleu | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| Professionnels du tourisme sous partenariat | 210€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| CDT Val d'Oise | 210€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| Touren Services | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| CroisiEurope | 230€ | 300€ | 400€ | 85€ | - € |
| | | | | | - |

Tarifs des visites guidées en individuel organisées par l'Office du Tourisme Communautaire :
Année 2024

| Tarif visite guidée en GIR (Groupe individuels regroupés) 2h | Habitants de la Communauté de Communes | Visiteurs Extérieurs |
|--|--|----------------------|
| Tarif ADULTES | 12€ | 15€ |
| Tarif ENFANTS (de 6 à 12 ans) | 6€ | 8€ |

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

La Présidente,

Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAÏLLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphane LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-06 – CONVERSATOIRE DE MUSIQUE – ENSEIGNEMENT MUSICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 19 septembre 2023,

Considérant le partenariat entre la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes et les villes de Frépillon, Mériel et Méry-sur-Oise pour la poursuite de l'enseignement musical,

Considérant le montant de la redevance fixée en contrepartie du service rendu.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que la ville de Méry-sur-Oise doit faire un titre pour l'année 2022-2023 à la Communauté de Communes Sausseron impressionnistes de 25 346.00 €.
- **PREND ACTE** que la ville de Mériel doit faire un titre pour l'année 2022-2023 à la Communauté de Communes Sausseron impressionnistes de 5 194.00 €.
- **PREND ACTE** que la ville de Frépillon doit faire un titre pour l'année 2022-2023 à la Communauté de Communes Sausseron impressionnistes de 2 566.00 €.
- **PREND ACTE** que la Communauté de Communes Sausseron impressionnistes doit faire un mandat pour l'année 2022-2023 de 6 435.00 € à l'Amical Laïque de Méry-sur-Oise.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire (conventions, avenants...) afin de poursuivre le partenariat entre les villes de Frépillon, Mériel et Méry-sur-Oise pour l'enseignement musical.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

La Présidente
Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAÏLLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphane LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-07 – ANNULATION DU TITRE 156 DE 2018 – BUDGET PRINCIPAL CCSI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre 156 de l'exercice 2018 du budget principal de la CCSI d'un montant de 35 000 € émis au nom du budget Office du Tourisme,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 19 septembre 2023.

Considérant que l'Office du tourisme est un budget rattaché de la CCSI.

Considérant l'antériorité de ce titre d'un montant de 35 000 € qui concernait un remboursement de salaire de l'Office du Tourisme de 2017-2018.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler le titre 156 de 2018 d'un montant de 35 000 € au nom de l'Office du tourisme.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

La Présidente,

Isabelle MÉZIÈRES



Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-08 – OCTROI D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ZAE : ANNÉE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2016-20 du 12 avril 2016 relative à la création d'un budget annexe Zone d'Activité Économique,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 19 septembre 2023,

Considérant que la Zone d'Activités Économiques est gérée sous la forme d'un budget annexe.

Considérant que pour l'entretien de la ZAE : voirie, espace vert, éclairage public ainsi que les assurances nécessaires pour les travaux du lot 7, il est nécessaire d'équilibrer le budget à hauteur de 310 000 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention Mr Olivier DESLANDES)

- **OCTROI** une subvention de fonctionnement au budget annexe de la Zone d'Activités Économiques à hauteur de 310 000.00 €,
- **AUTORISE** Mme la Présidente de procéder au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.


Isabelle MÉZIÈRES
Présidente

Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers); Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-09 – OCTROI D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME : ANNÉE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2017-83 du 07 février 2017 relative à la création d'un budget annexe pour l'Office de Tourisme,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 19 septembre 2023,

Considérant que l'Office de Tourisme est géré sous la forme budget rattaché à la CCSI.

Considérant que des factures de l'exercice 2022 ont été réglées sur l'exercice 2023, le besoin du budget annexe de l'Office de Tourisme pour l'année 2023 est estimé à 50 000 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **OCTROI** une subvention de fonctionnement au budget annexe de l'Office de Tourisme à hauteur de 50 000.00 €,
- **AUTORISE** Mme la Présidente de procéder au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

La Présidente,

Isabelle MÉZIÈRES



Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE
Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le vingt-six septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 19 septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphane LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-10 – DM 2 : BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif du budget principal en date du 11 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 19 septembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires du budget principal, à la demande du SGC de L'Isle Adam, pour la prise en compte d'une annulation d'écriture concernant en réalité la ZAE ; d'isoler les dépenses et recettes liées aux travaux de la Maison France Services aux 4581 et 4582, pour abonder l'article subventions destinées au budget annexe ZAE et celui de l'Office du Tourisme. ; recalibrer les crédits en 014 pour le paiement du FPIC en augmentation.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MODIFIE** les crédits budgétaires de la façon suivante :

DM selon modèle préfecture 95 (page 43 circulaire 24/12/2021)

| Désignation (Chapitre-Article) | Dépenses | | Recettes | |
|---|-------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-611 Contrats de prestations de services | 45 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |

| | | | | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| D-6132 Locations immobilières | 33 927.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 011 Charges à caractère général | 78 927.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-64111 Personnel titulaire - Rémunération principale | 15 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-64132 Personnel non titulaire SFT et indemnité de résidence | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-6451 Cotisations à l'URSSAF | 5 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D6453 Cotisations aux caisses de retraite | 15 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 012 Charges de personnel et frais assimilés | 45 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D 7392221 Fond de péréquation des ressources communales et intercom | 0.00 € | 33 927.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 014 Atténuations de produits | 0.00 € | 33 927.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-023 Virement à la section d'investissement | 70 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement | 70 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D 657363 Subventions de fonctionnement aux étés | 0.00 € | 160 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante | 0.00 € | 160 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 0.00 € | 35 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 67 Charges spécifiques | 0.00 € | 35 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-74888 Autres attributions et participations | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 35 000.00 € |
| TOTAL R 74 Dotations et participations | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 35 000.00 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 193 927.00 € | 228 927.00 € | 0.00 € | 35 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 70 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 021 Virement de la section fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 70 000.00 € | 0.00 € |
| D-1328 Autres subvention d'investissement rattachées aux actifs non amortissable | 0.00 € | 350 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-1328 Autres subvention d'investissement rattachées aux actifs non amortissable | 0.00 € | 0.00 € | 52 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL 13 Subventions d'investissement | 0.00 € | 350 000.00 € | 52 000.00 € | 0.00 € |
| D- 21351 Installations générales des constructions bâtiments publics | 52 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-2111 Terrains nus | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 420 000.00 € |
| TOTAL 21 Immobilisations corporelles | 52 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 420 000.00 € |
| D458102 France Services | 0.00 € | 52 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 458102 FRANCE SERVICES | 0.00 € | 52 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-458202 France Service | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 52 000.00 € |
| TOTAL R 458202 FRANCE SERVICES | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 52 000.00 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 52 000.00 € | 402 000.00 € | 122 000.00 € | 472 000.00 € |
| TOTAL GENERAL | 385 000.00 € | 385 000.00 € | | |

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal pour l'année 2023.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

La Présidente,

Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le vingt-six septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-11 – DM 2 : BUDGET ANNEXE ZAE « LES PORTES DU VEXIN »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif du budget annexe ZAE « Les Portes du Vexin » en date du 11 avril 2023,

VU l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 19 septembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires du budget annexe ZAE « Les Portes du Vexin » suite à la comptabilisation de la subvention de la CCSI et pour corriger en investissement des écritures passées sur le budget CCSI (achat du terrain et recettes de la SEMAVO) ainsi que la prise en compte de l'assurance des travaux du lot 7.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MODIFIE** les crédits budgétaires de la façon suivante :

DM selon modèle préfecture 95 (page 43 circulaire 24/12/2021)

| Désignation (Chapitre- Article) | Dépenses | | Recettes | |
|--|--------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 0 | 49 843 | 0 | 0 |
| 60632 Fournitures non stockées – Fournitures de petit équipement | 0 | 24 993 | 0 | 0 |
| 6288 Autres services extérieurs | 0 | 24 850 | 0 | 0 |
| Chapitre 65 Charges spécifiques | 0 | 157 | 0 | 0 |
| 65811 Droits d'utilisation – Informatique en nuage | 0 | 150 | 0 | 0 |
| 65888 Autres charges diverses de gestion courante | 0 | 7 | 0 | 0 |
| Chapitre 74 Dotations et participations | 0 | 0 | 0 | 50 000 |
| 74751 Participations GFP de rattachement | 0 | 0 | 0 | 50 000 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 0 | 50 000 | 0 | 50 000 |
| TOTAL GENERAL | | 50 000 | | 50 000 |

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe Office du Tourisme Communautaire pour l'année 2023.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

La Présidente,

Isabelle Mézières

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphane LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-12- DM 2 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif du budget annexe Office du Tourisme Communautaire en date du 11 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 septembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires du budget Office du Tourisme Communautaire suite à la comptabilisation de la subvention octroyée par le budget principal de la CCSI,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MODIFIE** les crédits budgétaires de la façon suivante :

DM selon modèle préfecture 95 (page 43 circulaire 24/12/2021)

| Désignation (Chapitre- Article) | Dépenses | | Recettes | |
|--|--------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 0 | 49 843 | 0 | 0 |
| 60632 Fournitures non stockées – Fournitures de petit équipement | 0 | 24 993 | 0 | 0 |
| 6288 Autres services extérieurs | 0 | 24 850 | 0 | 0 |
| Chapitre 65 Charges spécifiques | 0 | 157 | 0 | 0 |
| 65811 Droits d'utilisation – Informatique en nuage | 0 | 150 | 0 | 0 |
| 65888 Autres charges diverses de gestion courante | 0 | 7 | 0 | 0 |
| Chapitre 74 Dotations et participations | 0 | 0 | 0 | 50 000 |
| 74751 Participations GFP de rattachement | 0 | 0 | 0 | 50 000 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 0 | 50 000 | 0 | 50 000 |
| TOTAL GENERAL | | 50 000 | | 50 000 |

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe Office du Tourisme Communautaire pour l'année 2023.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

La Présidente,

Isabelle Mézières

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 29 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphane LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-13– DURÉE DES AMORTISSEMENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la communauté de communes,
Vu la commission finances qui s'est réunie le 19 septembre 2023,

La présente délibération annule et remplace celle 2023-04-27 relative à la durée des amortissements (ajout des articles 2041512 et 2041513 et suppression du 2041582 et 2152).

La nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- Des frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée de 5 ans pour les financements de biens matériels et mobiliers et sur une durée de 30 ans pour le financement des biens immobiliers.

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation. Il est proposé les durées d'amortissement, selon le tableau suivant :

| Article / Immobilisation | Biens ou catégories de biens | Durée d'amortissement |
|--------------------------------------|---|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles | | |
| 2031 | Frais d'études, de recherches et de développement | 3 ans |
| 2041511 | Subventions d'équipement versées par le GFP de rattachement – Biens mobiliers | 1 an |
| 2041512 | Subventions d'équipement versées aux GFP de rattachement – Bâtiments et installations | 15 ans |
| 2041513 | Subventions d'équipement versées aux GFP de rattachement - Projets d'infrastructures d'intérêt national | 40 ans |
| 20421 | Subventions d'équipement - Biens matériel et mobilier | 5 ans |
| 204422 | Subventions d'équipement en nature – personnes de droits privé - bâtiments et installation | 15 ans |
| 2046 | Attribution de compensation d'investissement | 1 an |
| 20421 | Biens mobiliers, matériels, études | 5 ans |
| 20422 | Subventions d'équipement versées | 5 ans |
| 2051 | Logiciels | 3 ans |
| Immobilisations corporelles | | |
| 2121 | Plantations | 10 ans |
| 21568 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile | 10 ans |
| 215738 | Autre matériel et outillage de voirie | 10 ans |
| 2158 | Autres installations, matériel et outillage technique | 10 ans |
| 2181 | Installations générales, agencements et aménagements divers | 10 ans |
| 21828 | Matériel de transport | 10 ans |
| 21831/21838 | Matériel informatique scolaire/Autre matériel informatique | 5 ans |
| 21841/21848 | Matériel de bureau et mobilier scolaires/Autres matériels de bureau et mobiliers | 10 ans |
| 2186 | Cheptel | 1 an |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | 10 ans |

- L'instruction M57 prévoit que l'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité. De calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis à compter de la date de mise en service entendue comme la date de l'émission du mandat pour tous les biens acquis à compter du 01 janvier 2023.

- Le seuil des biens de faible valeur inférieur à 1 000 €, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2023, dans le cadre la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations ;

Considérant l'application de la règle du prorata temporis pour les n°
du 1er janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- **ADOpte** les durées d'amortissement indiquées ci-dessus.
- **PRECISE** que la délibération et la durée d'amortissement prendront effet au 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

**La Présidente,
Isabelle Mézières**



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAÏLLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-14- RÉGULARISATION DES AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tome I -titre X chapitre 3 de l'instruction M57

Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 19 septembre 2023,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice.

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068.

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le comptable a identifié des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le comptable public à intervenir sur le compte 1068 du budget M57 de la CCSI par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes d'amortissement :
Il effectuera :

1°) un prélèvement sur le compte 1068 de 75 231,20 € pour régulariser l'absence d'amortissement sur les comptes suivants :

28051 pour 12 187,94 €

281568 pour 2 198,40 €

2815731 pour 9 629,00 €

281838 pour 26 056,72 €

281841 pour 9 396,04 €

281848 pour 6 219,69 €

28188 pour 9 543,41 €

2°) un abondement sur le compte 1068 de 452 726,47 € pour régulariser le sur amortissement constaté sur les comptes suivants :

28128 pour 33 953,71 €

28151 pour 128 821,49 €

28152 pour 5 009,62 €

281533 pour 16 144,73 €

281538 pour 268 796,92 €

Les opérations sont détaillées sur les 2 annexes jointes à la délibération.

Le compte 1068 sera au terme de cette opération abondé de 377 495,27 €.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

La Présidente,

Isabelle Mézières

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-15 RÉGULARISATION DES AMORTISSEMENTS BUDGET OFFICE DE TOURISME

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le tome I -titre X chapitre 3 de l'instruction M57
- Vu** l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012,
- Vu** l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 19 septembre 2023,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice.
Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068.

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le comptable a identifié des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le comptable public à prélever sur le compte 1068 du budget M57 Office de Tourisme de la CCSI 20 216.38 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

28051 à hauteur de 666,67 €

28152 à hauteur de 12 534,00 €

281838 à hauteur de 6 512,67 €

28188 à hauteur de 503,04 €

Les opérations sont détaillées sur une annexe jointe à la délibération.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.

La Présidente,

Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre 2023 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-16– REMISE DES OUVRAGES RÉALISÉS PAR L'AMÉNAGEUR DANS LE CARRÉ FERRIÉ (2ème tranche d'aménagement de la ZAC) A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes de la Vallée du Sausseron, devenue depuis le 1^{er}/01/2016 la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes, a confié à la SEMAVO par convention publique d'aménagement notifiée le 14/06/2005, l'aménagement de la ZAC des Portes du Vexin à Ennery.

En application de l'article 14 de ladite convention, intitulé « Retour et remise des ouvrages à la collectivité publique cocontractante », la Communauté de communes s'est engagée à reprendre les ouvrages réalisés par l'aménageur qui ne sont pas destinés à être cédés aux constructeurs et notamment les voiries, espaces libres et les réseaux. Le transfert de propriété de ces ouvrages et équipements au profit de la Communauté de communes a lieu de plein droit dès leur achèvement qui est réputé accompli dès leur ouverture au public.

Le parc d'activités des Portes du Vexin a été aménagé en 2 phases :

Les travaux d'aménagement de la 1ère phase correspondant aux rues (voiries et réseaux divers) Ampère et Ferrié ainsi que les deux bassins de rétention d'eaux pluviales, ont permis de desservir 41 lots. Le procès-verbal de remise d'ouvrages par la SEMAVO à la CCVS a été signé le 26/11/2012.

Les travaux d'aménagement d'infrastructures du Carré Ferrié comprenant la voirie (rue Hertz), les réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), les canalisations d'eau potable, les réseaux d'électricité BT, de gaz, le génie civil des télécommunications, l'éclairage public et les aménagements paysagers en bordure de la voirie ont été réceptionnés après les opérations préalables organisées en présence d'un représentant de la Communauté de communes, le 25/11/2022.

Par conséquent, la SEMAVO a établi un dossier de remise d'ouvrages comprenant :

- Un projet de procès-verbal de remise d'ouvrages,
- La note descriptive des travaux,
- Les plans de récolement et les DOE.

En parallèle, un acte notarié réitérant le transfert de propriété des terrains d'assiette des ouvrages susvisés sera signé.

Il est proposé que la CCSI approuve le procès-verbal de remise des équipements publics par le concessionnaire.

Vu le dossier de remise des ouvrages,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** le dossier de remise d'ouvrages portant sur les aménagements réalisés par la SEMAVO dans le Carré Ferrié (2ème tranche du parc d'activités des Portes du Vexin) ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant de la communauté de communes Sausseron-Impressionnistes à signer le procès-verbal de remise des ouvrages du Carré Ferrié dans la ZAC des Portes du Vexin à Ennery et tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023

La Présidente,

Isabelle Mézières

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 19 septembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Isabelle MOUSSERON, Éric COLIN, (Auvers-sur-Oise), Alain PASQUET (Arronville), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mr Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Mr Matthieu LAURENT (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Géraldine DUVAL (pouvoir donné à Mr Claude NOËL),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (Ménouville)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-09-17- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs adopté lors du Conseil Communautaire du 11 avril 2023,

Considérant que pour permettre le bon fonctionnement des services, il convient de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2023 afin de tenir compte des situations suivantes :

- Suppression d'un emploi d'éducateurs de jeunes enfants à temps complet,
- Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet,
- Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet soit 18/35 heures.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants au 1^{er} octobre 2023 :
 - Suppression d'un emploi d'éducateurs de jeunes enfants à temps complet,
 - Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet,
 - Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet soit 18/35 heures.
- **APPROUVE** au 1^{er} octobre 2023 le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 26 septembre 2023.



La Présidente
Isabelle Mézières